

a

FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session
Rome, 18-20 avril 2005

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA

GÉORGIE
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROJET	iv
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vii
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA en Géorgie	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Géorgie	2
DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET	4
A. Zone du projet et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	4
C. Composantes	4
D. Coûts et financement	7
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	11
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	12
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	14
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ	15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN GEORGIA (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA EN GÉORGIE)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. ORGANIGRAMME	5

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Lari géorgien (GEL)
1,00 USD	=	1,75 GEL (août 2004)
1,00 GEL	=	0,57 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

CCP	Centre de coordination des projets
CERMA	Center for Enterprise Restructuring and Management Assistance (Centre d'aide à la restructuration et la gestion d'entreprises)
COI	Europe Centrale et Orientale et Nouveaux États Indépendants
COSOP	Exposé des options et stratégies d'intervention par pays
IFP	Institution financière participante
IDA	Association internationale de développement de la Banque mondiale
IFNB	Institution financière non bancaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PHRD	Fonds pour l'élaboration des politiques et le développement des ressources humaines du Japon
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

GOUVERNEMENT DE LA GÉORGIE

Année budgétaire

1^{er} janvier - 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Source: Nations Unies, janvier 1996
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

GÉORGIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

INSTITUTION INITIATRICE:	Association internationale de développement de la Banque mondiale
GOUVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	Géorgie
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Ministère de l'agriculture, par l'intermédiaire du centre de coordination des projets
COÛT TOTAL DU PROJET:	34,70 millions de USD
MONTANT DU FINANCEMENT DU FIDA:	Prêt: 6,05 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,2 millions de USD) Don: 550 000 DTS (équivalant approximativement à 800 000 USD)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	Association internationale de développement Gouvernement japonais: Fonds pour l'élaboration des politiques et le développement des ressources humaines du Japon Institutions financières participantes
MONTANT DU COFINANCEMENT:	Association internationale de développement: 10,0 millions de USD Don du Fonds pour l'élaboration des politiques et le développement des ressources humaines du Japon: 4,5 millions de USD Institutions financières participantes: 2,90 millions de USD
CONDITIONS DU COFINANCEMENT:	Conditions particulièrement favorables
CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT BÉNÉFICIAIRE:	L'équivalent de 2,47 millions de USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:	L'équivalent de 4,83 millions de USD

**INSTITUTIONS CHARGÉES DE LA
PRÉÉVALUATION:**

Association internationale de
développement et FIDA

INSTITUTION COOPÉRANTE:

Association internationale de
développement

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Au départ, le projet visera environ 300 groupements communautaires constitués de petits paysans et de ruraux pauvres dans l'est, le centre et l'ouest de la Géorgie. Le groupe cible se composera: i) de petits exploitants, hommes et femmes, exclus ou presque de l'accès au financement rural et à la vulgarisation agricole; et ii) de paysans sans terre, hommes et femmes, qui ne disposent pas d'un revenu régulier et qui sont exclus, ou peu s'en faut, de l'accès au financement rural et aux informations utiles à la commercialisation des produits agricoles. Dans le cadre de ce projet, la méthode de ciblage adoptée consiste à retenir deux types de zones: i) celles dont la population rurale exprime une demande, notamment en matière de services financiers; et ii) des zones d'intervention spécifiques sélectionnées en raison de l'émergence de perspectives de développement de l'agriculture commerciale et des activités connexes de la filière agricole.

Pourquoi sont-ils pauvres? Dans les campagnes géorgiennes, l'incidence de la pauvreté est élevée, puisque la quasi-totalité des ruraux (44% de la population totale) sont pauvres. Alors que la population active du pays travaille à 52% dans le secteur agricole, celui-ci ne représente guère que 20,6% du produit intérieur brut; ces chiffres laissent imaginer le faible niveau de productivité, le sous-emploi et la modicité des revenus du secteur agricole. Environ 83% des ruraux tirent l'intégralité de leurs moyens de subsistance de l'exploitation qu'ils cultivent, un ménage type consommant 73% de sa production. Les principaux facteurs de pauvreté sont l'accès limité aux intrants et aux technologies indispensables, les obstacles au remembrement, l'accès insuffisant au marché, la pénurie de crédit rural et les possibilités restreintes d'activités extra-agricoles.

Comment le groupe cible tirera-t-il avantage du projet? Afin de tenter de résoudre les difficultés mentionnées ci-dessus, qui pèsent sur les conditions d'existence, le projet s'emploiera: i) à renforcer les capacités des communautés d'agriculteurs à développer des relations commerciales équitables et lucratives avec les filières des différents produits agricoles; ii) à développer l'offre de crédits à moyen et long terme destinés aux populations pauvres, en encourageant la culture de l'épargne et la mise en place de structures d'épargne rurale appropriées; iii) à assurer la modernisation institutionnelle dans le cadre de réformes législatives dont les ruraux pauvres tirent un avantage direct (législation foncière ou microcrédit par exemple).

Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet? Selon les conclusions d'une étude récemment réalisée par le FIDA, en Géorgie, les activités agricoles et extra-agricoles à petite et moyenne échelle offrent de nombreuses perspectives d'accroissement des recettes et des bénéfices, pour peu que le recours à la technologie se développe, et ce diagnostic vaut pour presque tous les types d'activité de production et de transformation. Toute initiative visant à accroître la productivité et les rendements passe par la mise en œuvre d'une approche sectorielle axée sur l'élaboration de nouveaux partenariats privés. Cette étude ajoute que le passage de l'agriculture vivrière à l'agriculture commerciale exige des investissements non négligeables. Ces conclusions plaident en faveur de la poursuite d'un appui ciblé aux petits paysans et aux ruraux sous-employés et de l'affectation des crédits du projet à la réalisation des objectifs suivants: i) améliorer l'efficience et la rentabilité de l'économie de marché en encourageant les agriculteurs à s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement et de valeur; ii) créer des emplois dans les activités fondées sur l'agriculture; et iii) aider à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire propice aux investissements privés spontanés dans les activités fondées sur l'agriculture.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À
LA GÉORGIE
POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT RURAL

J'ai l'honneur de présenter le rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'assistance financière à la Géorgie sous forme d'un prêt d'un montant de 6,05 millions de DTS (équivalant approximativement à 9,2 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et d'un don d'un montant de 550 000 DTS (équivalant approximativement à 800 000 USD) en vue de contribuer au financement du projet de développement rural. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Le financement sera administré par l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, en qualité d'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹**

A. L'économie et le secteur agricole

1. La population de la Géorgie est évaluée à environ 5,18 millions d'habitants. Le taux d'alphabétisation est élevé (99%), de même que l'espérance de vie (73,3 ans) et le taux d'urbanisation (56%). La Géorgie a connu dans les années 90 une grave récession, l'activité économique ayant chuté de 77% tandis que le taux de pauvreté atteignait 80% (1994). Bien que la croissance ait repris ces derniers temps, l'activité globale reste inférieure d'environ 40% à ce qu'elle était avant l'indépendance, et, en 2003, 52% de la population vivaient au-dessous du seuil de pauvreté. La majorité de la population des campagnes géorgiennes est pauvre, et la pratique d'une agriculture pluviale met les agriculteurs à la merci de la sécheresse. Dans les zones rurales, la pauvreté est désormais structurelle, car la majeure partie des exploitations sont très petites et morcelées. De surcroît, si seulement 6% de la population rurale figure dans la catégorie des demandeurs d'emploi, pour une moyenne nationale de 17%, ce chiffre masque un sous-emploi généralisé.

2. **Le développement des activités fondées sur l'agriculture.** Depuis l'effondrement de l'économie dirigée de l'ancienne Union soviétique, la Géorgie est de fait revenue à une agriculture de subsistance. Environ 83% des ruraux tirent l'intégralité de leurs moyens de subsistance de l'exploitation qu'ils cultivent, un ménage type consommant 73% de sa production. La production ayant diminué de plus de la moitié par rapport à la période qui a précédé l'indépendance, le pays dépend aujourd'hui à quelque 70% des importations pour satisfaire la demande de produits alimentaires. Les circuits d'approvisionnement en intrants s'améliorent lentement, mais ils restent insuffisants à bien des égards. Les machines et le matériel à usage agricole et agroindustriel sont généralement dépassés, et techniquement inefficaces. En revanche, les activités agroalimentaires se répandent dans bon nombre de zones rurales, même si ces entreprises fonctionnent souvent en sous-régime.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

3. **Le secteur financier.** Les Géorgiens ne se fient guère à leur réseau bancaire, en raison des faillites qui se sont produites juste après l'éclatement du bloc soviétique. Les crédits à l'agriculture sont maigres, ce qui prive le secteur de capitaux d'investissement et de fonds de roulement. Les banques commerciales considèrent l'agriculture comme un secteur à haut risque, et évitent soigneusement les petits paysans. Jusqu'à présent, les organismes de microcrédit, de même que les programmes de microcrédit, récemment mis en place par les banques commerciales, ont privilégié la clientèle urbaine.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA en Géorgie

4. Le FIDA a déjà financé deux projets en Géorgie (voir l'appendice II). L'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale a financé quatre opérations intéressant le secteur agricole, dont le projet de développement agricole, cofinancé avec le FIDA (450-GE). Les enseignements tirés de ces projets sont les suivants: i) la conception des projets doit être aussi souple que possible, afin de permettre des ajustements en cours d'exécution; ii) il est indispensable de développer la confiance entre parties prenantes et le sentiment d'appropriation du projet; et iii) le renforcement des capacités des responsables locaux est la clé de l'obtention d'une participation significative des communautés.

5. L'expérience du projet de développement agricole montre que l'amélioration de l'accès au crédit permet d'accroître nettement les investissements agricoles, la production et les moyens de subsistance des ruraux, et que ce résultat peut être obtenu sans fausser les marchés financiers. En matière de crédit, le succès ou l'échec des initiatives est étroitement lié au sérieux et à la qualité de la supervision et de la gestion. La performance des établissements financiers dépend de leur capacité à évaluer les propositions de prêt et les débouchés des productions agricoles envisagées et à établir des calendriers de remboursement compatibles avec les flux de revenus. Les établissements financiers ont besoin d'un appui important, sous forme de formation et de supervision, pour devenir des organisations financières viables. Les petites caisses de crédit mutuel implantées à l'échelle villageoise n'atteignent bien souvent pas la taille critique qui assurerait leur viabilité financière et leur permettrait de se renforcer, d'axer leur activité sur l'épargne en élargissant leur clientèle aux villes rurales, et de diversifier leur portefeuille et leurs produits de prêts.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec la Géorgie

6. **La stratégie du FIDA en Géorgie.** L'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays (COSOP) approuvé par le Conseil d'administration en 2004 préconise les solutions suivantes: améliorer la capacité productive des ruraux pauvres (qui représentent plus de la moitié de la population rurale); développer leur accès aux marchés des produits et des facteurs de production et accroître leur part de la valeur marchande de la production; faire participer les femmes rurales et promouvoir la parité hommes-femmes dans toutes les activités menées au titre des projets; et enfin encourager la conservation des ressources naturelles. Ce COSOP s'articule étroitement avec les axes de la stratégie régionale adoptée pour les pays d'Europe Centrale et Orientale et les Nouveaux États Indépendants (COI), qui préconise de constituer des groupements communautaires et des associations d'utilisateurs pour en faire les bénéficiaires et les acteurs du dispositif, aux différents échelons de la filière de production agroalimentaire. Le Fonds appuiera également le renforcement des capacités de ces deux types d'organisations en privilégiant trois axes: les encourager à s'approprier les ressources et les investissements réalisés dans le cadre du projet, faire en sorte qu'elles participent, et renforcer les moyens d'action de leurs membres dans le cadre d'actions de formation et de vulgarisation.

7. **La politique d'éradication de la pauvreté menée par la Géorgie.** Le Gouvernement de la Géorgie a exposé sa stratégie de réduction de la pauvreté pour la période qui va jusqu'en 2015 dans le programme de développement économique et de réduction de la pauvreté publié en 2003. Ce document met en avant plusieurs mesures importantes intéressant le secteur agricole: i) achever la

réforme agraire, y compris la privatisation et la mise en place d'un marché foncier, cette mesure étant considérée comme un moyen de faciliter l'introduction de dispositifs de crédit et d'assurance dans les zones rurales; ii) développer les infrastructures dans les campagnes; iii) encourager les productions d'exportation ou de remplacement des importations; iv) mettre en place un système de crédit rural à court et long terme efficient, notamment au moyen de dispositifs pilotes de microcrédit; et enfin v) encourager la coopération entre les paysans et les entrepreneurs pour l'offre d'intrants et la vente, et renforcer les capacités des entreprises agroalimentaires. Le gouvernement poursuit donc sa politique d'introduction de mesures volontaristes en faveur des pauvres et de mise en place d'un cadre législatif et réglementaire propre à améliorer les perspectives de croissance économique et de création d'emplois. Les principales mesures étant désormais en place, reste à poursuivre l'adaptation des instruments législatifs et réglementaires afin de faciliter leur mise en œuvre effective.

8. Les activités des autres principaux donateurs tendant à éradiquer la pauvreté. Quatre opérations bénéficiant d'un financement de l'IDA sont en cours en Géorgie; les trois premières concernent respectivement l'aménagement communautaire de périmètres d'irrigation et de drainage (*Irrigation and Drainage Community Development Project*), la vulgarisation et la formation agronomiques (*Agriculture Research Extension and Training Project*), la modernisation des entreprises (*Enterprise Rehabilitation Project*); la quatrième est le projet de développement agricole réalisé en collaboration avec le FIDA. Le Département du développement international du Royaume-Uni finance un programme dans le district d'Adigeni et les districts voisins (*Sustainable Livelihoods in Adigeni and Adjacent Rayons Programme*), dont l'objectif consiste à améliorer les moyens de subsistance en milieu rural et à réduire la pauvreté en développant l'accès des agriculteurs, des entreprises rurales et des groupements communautaires aux ressources et aux marchés. Le projet AgVANTAGE, financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), vise à accroître la productivité et les revenus de l'agriculture géorgienne dans le cadre d'une approche par filière. Le FIDA s'emploie activement, aux côtés d'autres donateurs, à familiariser les paysans avec la notion de crédit, à prôner la constitution de sûretés garantissant les emprunts dans le cadre de la privatisation des terres et de la constitution de marchés fonciers, à mettre en place des modalités de financement rural, à solliciter l'appui et la participation de la société civile (associations d'usagers, caisses et mutuelles de crédit et organisations non gouvernementales (ONG)) et à encourager les investissements permettant de rendre les produits agricoles commercialisables et compétitifs.

9. Les raisons d'être du programme. Les conclusions de l'étude thématique lancée par le FIDA afin d'analyser les avantages comparatifs des produits agricoles et leur commercialisation en Géorgie (2004) plaident en faveur de l'octroi, dans le cadre du projet de développement rural, d'un soutien ciblé aux petits paysans et aux ruraux sous-employés, afin d'accroître leurs perspectives de revenu. Pour y parvenir, trois objectifs doivent être poursuivis: i) améliorer l'efficience et la rentabilité de l'économie de marché en encourageant les agriculteurs à s'intégrer aux chaînes d'approvisionnement et de valeur; ii) créer des emplois dans les activités fondées sur l'agriculture; et iii) contribuer à l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire propice aux investissements privés spontanés dans les activités fondées sur l'agriculture. Les orientations de ce projet sont également conformes au cadre stratégique du Fonds ainsi qu'à la stratégie sous-régionale définie pour les pays de la COI. Il faut faire en sorte que les petites et moyennes entreprises et exploitations agricoles se mettent en position de moderniser leurs activités et s'attachent à dégager des bénéfices, moyennant la progression constante de la productivité et de la rentabilité d'activités axées sur la satisfaction d'une demande commerciale identifiée; l'existence de produits financiers adaptés est un préalable indispensable à cette évolution. L'insuffisance de sources de financement adaptées, l'absence de savoir-faire en matière de prêts et le manque de produits financiers adaptés à l'agriculture et l'agroalimentaire sont autant d'obstacles majeurs qui empêchent les banques commerciales et les institutions financières non bancaires (IFNB) de répondre vraiment aux besoins d'une clientèle rurale et agricole; le projet s'emploiera donc à lever ces obstacles.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROJET

A. Zone du projet et groupe cible

10. La mise en œuvre du présent projet concernera l'ensemble du territoire rural de la Géorgie. En règle générale, les activités répondront à une demande exprimée par la population rurale, ce principe s'appliquant tout particulièrement à la prestation de services financiers. Les activités du projet seront concentrées dans les zones de production dans lesquelles il existe des débouchés et des relais commerciaux, ainsi que de nombreuses exploitations de petite et moyenne dimension (élevage, céréales, viticulture, pomme de terre, légumes, fruits des régions tempérées, agrumes, noisettes). Dans le cadre du programme de baux fonciers mis en place par la Géorgie, les petits exploitants qui ont reçu des parcelles peu étendues (0,75 hectare en moyenne) à l'occasion de la première distribution des terres des fermes d'État et des exploitations collectives peuvent louer les parcelles qui sont restées propriétés de l'État. À l'heure actuelle, quelque 40 000 exploitants répondant à ces conditions louent 240 000 hectares environ (soit 6 hectares par ménage en moyenne), ce qui leur permet d'appartenir à la catégorie des exploitants intermédiaires. Dans le cadre du présent projet, le groupe cible se composera de petits et moyens agriculteurs ainsi que de personnes, de groupements d'agriculteurs, d'associations de négociants et d'entreprises exerçant une activité de la filière de commercialisation (négoce, collecte, emballage, transport et transformation). Près de 300 groupements communautaires composés de petits exploitants et de ruraux pauvres, hommes et femmes, répartis sur tout le territoire de la Géorgie, bénéficieront directement de l'appui du projet en vue de renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles à collaborer aux filières de commercialisation.

B. Objectifs et portée

11. L'orientation du projet correspond à certains aspects du programme de développement économique et de réduction de la pauvreté élaboré par le gouvernement, ainsi qu'aux priorités de développement précédemment convenues, telles qu'elles sont exposées dans la nouvelle stratégie d'investissement du FIDA en Géorgie elle-même exposée dans le COSOP. L'objectif global du projet est la croissance durable des revenus des ruraux et la réduction de la pauvreté. À cette fin, le projet s'emploiera: à développer l'accès aux filières des différents produits agricoles des agriculteurs géorgiens, dont les exploitations sont surtout de petite et moyenne dimension; à améliorer la compétitivité du secteur agroalimentaire et de ses chaînes d'approvisionnement; et à renforcer les capacités de certaines institutions agricoles et financières qui servent l'activité du marché agricole privé. Les activités réalisées dans le cadre du présent projet devraient permettre d'accroître les revenus, de créer des emplois et de réduire la pauvreté dans les zones rurales.

C. Composantes

12. Le présent projet comporte quatre composantes, qui seront mises en œuvre sur une période de quatre ans.

Développement des filières agricoles

13. L'objectif de cette composante consiste à développer les filières agricoles à valeur ajoutée qui offrent un avantage concurrentiel pour les produits dont le potentiel commercial est avéré, afin d'élargir et de rentabiliser les débouchés sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation. Cette composante comportera trois volets.

14. **Analyse et développement des filières agricoles.** S'appuyant sur les conclusions de l'analyse des filières de commercialisation géorgiennes déjà réalisée par AgVANTAGE et le Center for Enterprise Restructuring and Management Assistance (Centre d'aide à la restructuration et la gestion d'entreprises – CERMA) (liste non exhaustive des produits étudiés: produits de l'élevage, céréales,

vigne, légumes, pommes, agrumes et noisettes), ce volet s'emploiera à mettre au point une stratégie intégrée d'expansion des débouchés lucratifs sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation. Il s'agira d'aider à cerner la demande des consommateurs, d'identifier les obstacles techniques, réglementaires, institutionnels, contractuels et financiers et de mettre au point une stratégie collective pour les surmonter, et d'étudier les sources d'approvisionnement. Dans le cadre de cette analyse, on s'efforcera de déterminer dans quels cas certains groupements ou associations de producteurs, pourraient utilement renforcer les liens entre les acteurs des différents échelons de la filière d'un produit, de manière structurée ou informelle. Lorsque cela s'avère réalisable, la création d'associations de producteurs chargées de promouvoir et de développer leur sous-secteur ou leur activité sera encouragée. Parvenues à maturité, ces associations pourraient à terme contribuer à la réglementation de l'activité qui les concerne, en collaboration avec les pouvoirs publics, donnant ainsi l'exemple d'un partenariat entre secteur public et secteur privé en vue de stimuler la croissance économique des campagnes.

15. Intégration des communautés paysannes. Le projet aidera les agriculteurs et les communautés à s'intégrer de manière équitable et rentable aux filières agricoles. Cet appui sera apporté par l'intermédiaire d'équipes d'intégration des communautés paysannes constituées dans le cadre d'une opération pilote qui se déroulera pendant 15 mois dans l'est, le centre et l'ouest de la Géorgie. Des ONG seront chargées d'introduire progressivement les équipes, en vue de travailler avec les groupements d'agriculteurs à l'amélioration qualitative et quantitative de leur production, en réponse aux signaux spécifiques du marché. En cas de succès, ce programme serait alors étendu à d'autres zones. S'agissant des groupements de paysans proprement dits, ils seraient pour l'essentiel constitués à partir de groupes informels existants, dont les membres se connaissent et se font confiance. Sur toute la durée du projet, une aide sera apportée à quelque 300 groupements communautaires, ce qui permettra de mettre en place des bases solides pour que les agriculteurs soient très vite mieux à même d'identifier les marchés les plus lucratifs et d'y trouver leur place. Les équipes proposeront une formation à la constitution et au fonctionnement de groupements et d'associations d'intérêt collectif, et renforceront les moyens d'action des agriculteurs en appuyant l'organisation, à leur initiative, de journées de formation, de rencontres et de voyages d'études régionaux. L'accent sera mis sur la formation à la prise de responsabilités, notamment à destination des membres les plus jeunes des communautés rurales. À moyen terme, certains de ces groupements devraient se transformer en associations d'agriculteurs autonomes nettement plus importantes.

16. Transfert de technologies. Le rendement des cultures et la productivité de l'élevage géorgiens figurent parmi les plus faibles de la région, et ils sont très en deçà des résultats que les connaissances et les techniques actuelles permettent d'obtenir. Or l'accroissement de la productivité des cultures et des élevages est un moyen d'améliorer les revenus agricoles et de réduire les surfaces consacrées à l'agriculture de subsistance au profit de l'agriculture commerciale. Compte tenu de ces arguments, le projet aidera les petits paysans et les groupements de paysans qui participent à des filières agricoles potentiellement rentables à mettre au point des techniques d'exploitation, des méthodes de gestion des cultures et de l'élevage et des techniques après récolte adaptées et modernes, ainsi que des programmes de démonstration, grâce aux crédits d'un fonds de développement des filières agricoles, dont la coordination sera assurée par une ONG et un comité pour l'expérimentation et la mise au point de techniques en exploitation animé par les professionnels du secteur. L'équipe d'ONG intervenant dans chacune des régions sera chargée d'organiser l'accès des paysans à cette aide.

Services financiers ruraux

17. Cette composante a pour objectif de proposer aux entités commerciales rurales, y compris les agriculteurs, des crédits à moyen et long terme viables, et d'appuyer le développement d'une culture de l'épargne et de structures d'épargne rurale adaptées. Les activités relevant de cette composante sont regroupées sous trois volets.

18. **Ligne de crédit en faveur de banques commerciales.** Cette ligne de crédit destinée aux banques commerciales remplissant les conditions requises leur permettra d'accroître leur capacité à consentir des prêts à l'investissement à moyen et long terme à des agriculteurs, ainsi qu'à des entreprises agroalimentaires et agroindustrielles qui fournissent des débouchés à la production des exploitations agricoles de petite et moyenne dimension. Les prêts consentis aux banques commerciales, assortis d'un différé d'amortissement de quatre ans et remboursables en dix ans au maximum, seront libellés soit en dollars des États-Unis soit en laris.

19. **Ligne de microcrédit.** Cette ligne de crédit sera accessible aux institutions financières non bancaires admissibles, afin de leur donner les moyens d'accorder un nombre admissible plus important de crédits d'équipement et de trésorerie de faible montant à des agriculteurs et des entreprises agroalimentaires et agroindustrielles remplissant les conditions requises. Les prêts consentis aux IFNB, assortis d'un différé d'amortissement de quatre ans et remboursables en dix ans au maximum, seront libellés soit en dollars des États-Unis soit en laris.

20. **Renforcement des capacités des établissements de crédit rural.** Ce volet s'emploiera: à renforcer les capacités des établissements financiers ruraux participant au projet à instruire et à gérer des prêts en faveur de la production, de l'agroalimentaire et de l'agroindustrie; à mettre au point des produits de prêts et des instruments de garantie adaptés et à en assurer la promotion; à mettre à la disposition d'un certain nombre d'IFNB sélectionnés des dons de contrepartie afin de leur permettre d'ouvrir de nouvelles agences; et enfin à mettre en place des caisses de crédit mutuel durables dans les campagnes. Les banques et les IFNB bénéficieront d'un appui à la formation du personnel, accompagné d'une assistance technique pour la conception, l'expérimentation et la mise en place de produits de prêt, d'instruments de garantie et de services financiers plus adaptés. De surcroît, les IFNB qui remplissent les conditions requises recevront des dons de contrepartie d'un montant maximum de 10 000 USD afin de couvrir les coûts de l'ouverture de nouvelles agences en milieu rural. En outre, les caisses de crédit mutuel bien gérées bénéficieront d'un concours afin de leur permettre de se développer et de parvenir à la viabilité financière. Pour ce faire, on privilégiera une approche de leur développement plus axée sur l'épargne, et le réseau national des caisses de crédit mutuel fera l'objet d'un travail approfondi de renforcement des capacités sur le plan de la mobilisation de l'épargne, de l'administration des prêts, de la gestion financière et de la gouvernance en général. Afin de faciliter cette action, une association nationale des caisses de crédit mutuel sera créée, et elle prendra progressivement en charge la responsabilité de l'administration du réseau. Le projet apportera notamment une assistance technique assurée par des experts géorgiens et internationaux, ainsi qu'une formation et un appui à la création de cette association centrale chargée de chapeauter les caisses de crédit mutuel.

21. Le fonds renouvelable existant, alimenté par le remboursement des prêts consentis par le FIDA au titre du projet de développement agricole, servira comme auparavant à financer des prêts en faveur de la capitalisation des caisses de crédit mutuel (ce fonds est actuellement doté de 1,0 million de USD).

Développement législatif, réglementaire et institutionnel

22. Cette composante concertera un certain nombre de réformes législatives et institutionnelles fondamentales qui auront un effet direct sur la compétitivité de l'agriculture géorgienne, mais aussi sur la capacité de commercialisation des produits et leur sécurité, et qui permettront à la Géorgie de respecter ses engagements internationaux en matière de normes sanitaires et phytosanitaires et de commerce. Dans le cadre du présent projet, les interventions s'articuleront autour des axes stratégiques exposés ci-dessous:

- i) **Développement de l'enregistrement foncier.** Une agence nationale de l'Enregistrement vient d'être créée; elle sera chargée de l'enregistrement des titres fonciers et des actes de

remembrement et du cadastre (tâches précédemment dévolues au ministère de l'aménagement du territoire), ainsi que de l'enregistrement des hypothèques constituées sur des biens mobiliers (aspect qui a son importance à l'égard du développement de l'accès des pauvres au financement rural, car cela leur permettra de contracter des emprunts garantis sur leur patrimoine). Afin de faciliter la transition et de faire en sorte que les objectifs initiaux ne soient pas perdus de vue, le projet fournira, pendant une période de deux ans, une formation, du matériel, des outils informatiques et une assistance technique.

- ii) **Réforme institutionnelle et législative.** Le projet apportera une aide aux services de l'État chargés de dé poussiérer la législation et le cadre institutionnel relatifs aux aliments, à la protection des variétés de semences et de plants et aux règlements vétérinaires, afin de les rendre compatibles avec les obligations de l'Organisation mondiale du commerce, les directives de l'Union européenne et les impératifs de l'agriculture commerciale. Dans le cadre du projet, la Géorgie pourra faire appel à des spécialistes qui contribueront à la révision des lois en question et à la rédaction d'une législation pertinente. Le projet assurera la formation aux essais et à la certification du personnel du service des semences, et mettra en place les procédures de certification préconisées par l'Association internationale d'essais de semences. Il aidera également les pouvoirs publics à instaurer un dispositif efficace d'évaluation de la sécurité et des risques alimentaires.
- iii) **Appui à la qualité et la normalisation des aliments.** Sur la base des besoins et des propositions qui ressortiront de l'analyse des filières agricoles, le projet apportera un appui à la mise au point de la certification des produits, des tests de qualité et des normes d'étiquetage.

Mise en œuvre du projet

23. Le ministère de l'agriculture assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre du projet, dont la gestion sera chapeautée par le centre de coordination des projets (CCP) que la Banque mondiale a déjà implanté au sein du ministère. Le CCP se chargera de tous les aspects de l'administration, y compris la surveillance du projet, l'assistance technique, la passation des marchés d'acquisition de biens et de fournitures, et le contrôle financier. La gestion quotidienne sera confiée à une unité d'exécution du projet chargée des aspects techniques. Le comité de pilotage du projet, composé de représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et des organismes donateurs, sera chargé de suivre le projet et d'assurer son intégration aux programmes nationaux.

D. Coûts et financement

24. Le coût total de ce projet, d'une durée de quatre ans, est évalué à 34,70 millions de USD (voir le tableau 1). Il sera financé au moyen d'un prêt du FIDA d'un montant de 9,2 millions de USD et d'un don du FIDA d'un montant de 800 000 USD, d'un crédit de l'IDA d'un montant de 10,0 millions de USD, d'un don de 4,5 millions de USD accordé par le Fonds pour l'élaboration des politiques et le développement des ressources humaines (PHRD) du Japon. Le gouvernement, les institutions financières participantes (IFP) et les bénéficiaires contribueront à hauteur de l'équivalent de 2,47 millions de USD, 2,90 millions de USD et 4,83 millions de USD, respectivement.

25. Le produit du don du FIDA sera affecté exclusivement à l'appui du renforcement des capacités des prestataires de services financiers ruraux, afin qu'ils soient mieux à même de répondre aux besoins d'une clientèle pauvre. Le produit du prêt du FIDA servira exclusivement à financer l'intégration des communautés aux filières de commercialisation, le développement de l'offre de crédit par l'intermédiaire des caisses de crédit mutuel et des IFP, et le développement de l'enregistrement foncier; il s'agit d'activités qui appuient essentiellement les groupes cibles les plus pauvres du projet, qui se situent généralement aux échelons inférieurs de la filière de commercialisation. Les crédits de

l'IDA et le don du PHRD serviront à appuyer d'autres éléments de la filière de commercialisation (se référer au tableau 2).

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET^a
 (en USD)

Composante	Monnaie locale	Devises	Total	% en devise	% des coûts de base
Développement des filières agricoles					
Analyse et développement des filières agricoles	336 586,7	408 413,3	745 000,0	55	2
Intégration des communautés paysannes	1 257 720,5	338 829,7	1 596 550,2	21	5
Transfert de technologies	1 020 400,0	597 600,0	1 618 000,0	37	5
Sous-total	2 614 707,2	1 344 843,0	3 959 550,2	34	12
Services financiers ruraux					
Ligne de crédit banques commerciales	16 100 000,0	-	16 100 000,0	-	48
Ligne de microcrédit	7 250 000,0	-	7 250 000,0	-	21
Renforcement des capacités (crédit rural)	1 208 193,9	1 072 873,7	2 281 067,5	47	7
Sous-total	24 558 193,9	1 072 873,7	25 631 067,5	4	76
Développement législatif, réglementaire et institutionnel					
Développement de l'enregistrement foncier	529 355,4	466 844,6	996 200,0	47	3
Réforme institutionnelle et législative	702 412,9	1 012 187,1	1 714 600,0	59	5
Appui à la qualité et la normalisation des aliments	93 000,0	57 000,0	150 000,0	38	-
Sous-total	1 324 768,3	1 536 031,7	2 860 800,0	54	8
Mise en œuvre du projet					
Total des coûts de base	29 623 969,4	4 155 948,3	33 779 917,7	12	100
Provisions pour aléas d'exécution	214 145,8	121 651,0	335 796,8	36	1
Provisions pour aléas financiers	492 408,3	96 467,4	588 875,8	16	2
Total	30 330 523,5	4 374 066,7	34 704 590,2	13	103

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a
(en milliers de USD)

Composante	Établissements financiers partenaires		Banque mondiale		Prêt du FIDA		Don du FIDA		Gouvernement japonais Fonds du PHRD		Bénéficiaires		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%					
Développement des filières agricoles																					
Analyse et développement des filières agricoles	-	-	-	-	-	-	-	-	585,8	71,5	-	-	233,4	28,5	819,2	2,4	431,3	197,6	190,3		
Intégration des communautés paysannes	-	-	-	-	113,6	6,2	206,6	11,3	1 109,0	60,8	-	-	395,3	21,7	1 824,5	5,3	365,6	1 263,2	195,7		
Transfert de technologies	-	-	578,3	35,5	-	-	-	-	476,4	29,2	289,1	17,7	286,4	17,6	1 630,1	4,7	598,9	854,5	176,7		
Sous-total		-	578,3	13,5	113,6	2,7	206,6	4,8	2 171,2	50,8	289,1	6,8	915,0	21,4	4 273,8	12,3	1 395,8	2 315,3	562,7		
Services financiers ruraux																					
Ligne de crédit banques commerciales	2 700,0	16,8	7 200,0	44,7	3 200,0	19,9	-	-	-	-	3 000,0	18,6	0,0	-	16 100,0	46,4	-	16 100,0	0,0		
Ligne de microcrédit	-	-	1 000,0	13,8	4 800,0	66,2	-	-	-	-	1 450,0	20,0	-0,0	-0,0	7 250,0	20,9	-	7 250,0	0,0		
Renforcement des capacités (crédit rural)	200,0	8,3	-	-	23,6	1,0	463,1	19,3	1 162,5	48,3	45,0	1,9	511,0	21,2	2 405,3	6,9	1 101,3	977,1	326,8		
Sous-total			2 900,0	11,3	8 200,0	31,8	8 023,6	31,2	463,1	1,8	1 162,5	4,5	4 495,0	17,5	511,0	2,0	25 755,3	74,2	1 101,3	24 327,1	326,8
Développement législatif, réglementaire et institutionnel																					
Développement de l'enregistrement foncier	-	-	-	-	517,9	46,8	129,9	11,7	212,6	19,2	-	-	246,3	22,3	1 106,7	3,2	507,5	384,2	215,0		
Réforme institutionnelle et législative	-	-	676,6	35,5	-	-	-	-	741,2	38,9	13,4	0,7	473,5	24,9	1 904,8	5,5	1 088,0	504,5	312,3		
Appui à la qualité et la normalisation des aliments	-	-	-	-	-	-	-	-	92,4	61,6	39,6	26,4	18,0	12,0	150,0	0,4	57,0	75,0	18,0		
Sous-total		-	676,6	21,4	517,9	16,4	129,9	4,1	1 046,2	33,1	53,0	1,7	737,8	23,3	3 161,5	9,1	1 652,5	963,6	545,3		
Mise en œuvre du projet		-	545,0	36,0	545,0	36,0	-	-	120,0	7,9	-	-	304,1	20,1	1 514,0	4,4	224,4	1 055,3	234,4		
Total des coûts du projet	2 900,0	8,4	9 999,9	28,8	9 200,1	26,5	799,6	2,3	4 500,0	13,0	4 837,1	13,9	2 467,9	7,1	34 704,6	100,0	4 374,1	28 661,3	1 669,3		

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

26. Le prêt du FIDA proposé, d'un montant approximatif de 9,2 millions de USD, sera décaissé sur une période de quatre ans. Aux fins du projet, un compte spécial libellé en dollars des États-Unis sera ouvert auprès d'une banque ayant l'agrément du FIDA. Ce compte, crédité à l'ouverture d'un montant de 500 000 USD, sera géré sur autorisation du ministère des finances. Il sera utilisé pour régler l'ensemble des dépenses admissibles au titre des catégories de décaissements imputables au FIDA. La reconstitution du compte spécial par prélèvement sur le compte du projet établi au FIDA sera effectuée sur présentation à l'institution coopérante du FIDA de demandes de retrait accompagnées de pièces justificatives ou d'états de dépenses certifiés portant les visas appropriés. Le FIDA continuera à accepter les demandes de retrait correspondant à des remboursements, des règlements directs et des engagements spéciaux. Dans le cadre de la composante relative au crédit rural, l'instance gouvernementale compétente (le ministère des finances) sera chargée de mettre à la disposition des banques commerciales participantes et des IFNB les crédits du projet destinés à être rétrocédés à ses bénéficiaires sous forme de prêts, en vertu d'accords de prêt subsidiaires négociés avec les responsables du projet à des conditions ayant l'agrément des deux parties. Un compte du projet libellé en laris géorgiens sera également ouvert sur lequel le ministère des finances de la Géorgie transférera par anticipation la contribution de son gouvernement. Ce compte servira à régler la part des dépenses du projet incombant à l'État géorgien.

27. Les marchés d'acquisition de biens et services financés au moyen du prêt du FIDA seront passés conformément aux règles énoncées en mai 2004 par la Banque mondiale dans les: «Directives-Passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA», et les «Directives-Sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale», ainsi qu'aux dispositions de l'accord de crédit de développement conclu avec l'IDA et de l'accord de financement de projet conclu avec le FIDA. Pour chaque contrat devant être financé sur le produit du prêt, l'emprunteur et l'institution coopérante (la Banque mondiale) conviendront des éléments suivants: méthodes de passation des marchés ou de sélection des consultants, nécessité de recourir à la procédure de préqualification des candidats, estimation des coûts, obligations en matière d'examen préalable, et calendrier; ces points seront récapitulés dans un document intitulé «plan de passation des marchés», lequel sera mis à jour au moins une fois par an ou en tant que de besoin afin de refléter la réalité au cours de l'exécution du projet et les améliorations obtenues en matière de renforcement des capacités institutionnelles.

28. Les dispositions concernant la vérification des comptes du projet respecteront les procédures en usage à la Banque mondiale pour l'Europe et l'Asie centrale, qui stipulent que les vérifications doivent être réalisées par un cabinet privé indépendant et selon un cahier des charges ayant l'un et l'autre l'agrément de la Banque mondiale. Les états financiers annuels vérifiés du projet seront présentés à la Banque et au FIDA dans un délai de six mois après la clôture de chaque exercice, ainsi que lors de la clôture du prêt.

F. Organisation et gestion

29. L'exécution du projet sera placée sous la responsabilité générale du ministère de l'agriculture, qui constituera un comité de pilotage du projet présidé par le ministre, chargé de définir les grandes orientations et d'assurer la coordination. La direction du projet sera assurée par le CCP, une entité juridique déjà mise en place par le ministère de l'agriculture et le ministère des finances afin d'assumer la responsabilité de la gestion et de la supervision des projets financés par la Banque mondiale/ l'IDA. Le CCP est appuyé par une équipe centrale chargée de traiter les questions de passation de marchés et de décaissements pour l'ensemble des projets. Le projet de développement rural, à l'instar de tous les autres projets placés sous la responsabilité du CCP, sera doté de sa propre unité d'exécution, qui assurera la gestion quotidienne de toutes les composantes, notamment l'élaboration des calendriers de travail et la gestion financière, l'organisation et le déroulement de la passation des marchés entrant dans le cadre du projet, ainsi que les rapports financiers et de situation, la nomination et la gestion du personnel, et le suivi et évaluation du projet.

G. Justification économique

30. Une analyse financière et économique a été réalisée pour les cultures et les produits d'élevage principalement envisagés dans la zone du projet. Cette analyse table sur l'hypothèse selon laquelle le projet se traduira par des progrès techniques, l'amélioration de l'organisation et de la connaissance des marchés et le renforcement de l'intégration, permettant aux agriculteurs de développer leur activité. Elle modélise les décisions d'investissement de chaque emprunteur en fonction d'estimations réalistes des coûts d'investissement et de fonctionnement, afin de calculer le revenu net avant et après emprunt. On a supposé que les agriculteurs emprunteraient au maximum 80% du total de leur investissement au taux d'intérêt commercial en vigueur (20% en novembre 2004), avec un différé d'amortissement de 1 à 2 ans et une période de remboursement de 1 à 4 ans, selon la nature de l'investissement financé. L'apport personnel représenterait donc 20% du coût total, et il servirait le plus souvent à couvrir les frais de fonctionnement. Le coût d'opportunité du capital a été fixé à 12%. Pour chaque système de production, on a calculé le revenu annuel net après déduction des remboursements d'emprunt, le taux de rentabilité interne et la valeur actualisée nette (voir le tableau 3). Il ressort de cette étude que les agriculteurs ont des perspectives très réelles d'accroissement de leurs revenus s'ils utilisent des solutions technologiques plus performantes, associés à une connaissance et une utilisation accrues des techniques de commercialisation.

**TABLEAU 3: RENTABILITÉ FINANCIÈRE DE DIFFÉRENTS INVESTISSEMENTS
POUR DES EXPLOITATIONS FAMILIALES**

Catégorie de prêt	Revenu annuel net après remboursement du prêt (en laris)	Valeur actualisée nette (en laris)	Taux de rentabilité interne
Viticulture (cépage rouge Saperavi)	24 140/ha	4 790/ha	20%
Vergers de pommiers	6 302/ha	5 904/ha	26%
Vergers de noisetiers	2 287/ha	814/ha	15%
Légumes de serre	16 068/0,2 ha	34 954/0,2 ha	46%
Vaches laitières – pâturage naturel essentiellement	3 201/3 vaches	1 157/3 vaches	12%

31. S'agissant des activités extra-agricoles, la création ou le développement d'entreprises rurales non agricoles devrait représenter une part importante du portefeuille des IFP, et générer des revenus et des emplois pour les propriétaires de petites entreprises et leurs familles, mais également développer les possibilités d'emploi salarié dans les campagnes. Ces investissements dans des activités extra-agricoles contribueront à réduire le taux de sous-emploi et de chômage. Les avantages de cet ordre auront un effet de levier, confortant la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les

campagnes. L'accroissement des possibilités d'investissement et du niveau global d'activité économique engendré par le projet contribuera à stimuler le développement de services financiers, techniques et commerciaux décentralisés.

H. Risques

32. Afin d'atténuer les risques commerciaux, une assistance ciblée sera dispensée à l'échelon des exploitations, dans le cadre du volet consacré à l'intégration des communautés paysannes, afin de permettre aux agriculteurs de s'intégrer aux filières à des conditions plus favorables, en connaissant mieux les besoins et en disposant des compétences indispensables pour répondre aux besoins du marché. Le projet consacrera des efforts importants à l'amélioration des compétences et des capacités des IFP à répondre aux besoins des petits agriculteurs et de leurs structures commerciales. Puisque les IFP assumeront le risque financier, ils recevront eux aussi un appui dans le cadre du projet, afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'évaluation précise des risques avant l'octroi d'un prêt et au suivi permanent de leur évolution. Le caractère global de l'appui aux chaînes d'approvisionnement et de commercialisation permet également d'atténuer le risque financier. Un autre risque ne peut être écarté, celui que le gouvernement n'adopte pas la législation indispensable, notamment à l'égard de la réglementation des organismes de microfinancement. Cet écueil sera abordé lors des négociations, et la question fera l'objet d'un suivi attentif dans le cadre de la supervision du projet. Enfin, la mise à disposition tardive ou l'annulation des fonds de contrepartie, repoussant d'autant l'exécution du projet, constitue également un risque, que la planification soigneuse de chaque année d'exécution permettra de pallier. Par ailleurs, le financement de ce projet représente un surcroît de dépenses minime pour le budget de l'État.

I. Impact sur l'environnement

33. En application des directives en matière d'environnement en vigueur au FIDA, le projet a été classé dans la catégorie B, ce qui signifie qu'aucun impact négatif significatif n'est à craindre. Ce projet étant cofinancé par le FIDA et l'IDA, la Banque mondiale jouera le rôle d'institution coopérante. Or, les procédures qu'elle applique en matière d'évaluation de l'impact environnemental des activités financées au moyen du prêt sont pleinement conformes aux normes relatives à la sécurité environnementale appliquées par le FIDA.

J. Aspects novateurs

34. Initialement, la conception de ce projet, lancé à l'initiative de l'IDA, prévoyait de privilégier l'octroi de prêts à l'investissement, par l'intermédiaire de banques commerciales, à des entreprises agroalimentaires, partant du principe que celles-ci finiraient par faire appel aux exploitants agricoles commerciaux à moyenne échelle pour la fourniture des matières premières indispensables. Lorsque le FIDA a décidé de participer au financement du projet, il a travaillé à en réorienter la conception afin que les couches les plus pauvres et les plus démunies de la société rurale puissent y participer et en tirer avantage. À cette fin, la composante relative au développement des filières d'approvisionnement cherche à remédier à leurs faiblesses en matière d'information, de compétences et d'organisation, l'objectif étant de leur permettre de s'intégrer de façon rentable dans une chaîne de valeur ajoutée; de surcroît, le soutien apporté aux caisses de crédit mutuel répondra aux besoins des populations visées.

35. La conception du projet ne perd jamais de vue l'utilisation du développement de l'activité du secteur privé et du potentiel commercial comme moteurs d'une réduction durable de la pauvreté. Elle développe au maximum l'affectation des ressources financières aux petits producteurs et, en aval, aux petites entreprises commerciales rurales, afin qu'ils soient en mesure d'investir directement. Les activités qui pourront bénéficier d'un appui dans le cadre de ce projet sont toutes en rapport avec la commercialisation, et leur effet financier favorable durable sur le groupe auquel s'adresse le projet est démontré. Il s'agit là d'une innovation importante dans le contexte géorgien.

36. Le projet vise à renforcer les résultats favorables obtenus dans le cadre de la première intervention du FIDA en Géorgie, le projet de développement agricole lancé en 1997, selon deux axes: aider les agriculteurs à devenir des producteurs efficaces et à prendre des décisions éclairées au sein de leur exploitation, et mettre en place des structures appropriées afin qu'ils puissent écouler leur production à des prix rémunérateurs, rapprochant ainsi les petits exploitants des marchés. L'intégration des exploitants aux marchés repose sur une approche intégrée et globale des produits, afin de résoudre les blocages à tous les stades de la filière de commercialisation qui va du producteur au consommateur en passant par les entreprises de transformation. Le fait que le FIDA participe au développement d'une filière tout en conservant sa spécificité constitue une innovation. Ce résultat est obtenu en concentrant l'appui du FIDA sur ses groupes cibles, à savoir les petits exploitants qui se situent aux échelons inférieurs de la filière de commercialisation, tandis que ses partenaires soutiennent d'autres éléments de cette filière qui ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir un concours du FIDA.

37. Par ailleurs, ce projet associe l'utilisation simultanée de ressources au titre d'un prêt et d'un don, afin de faire en sorte que les établissements financiers qui bénéficient d'un concours dans le cadre d'un projet acquièrent les capacités et les compétences qui leur permettront de répondre aux besoins des pauvres. À cet effet, les ressources provenant du don du FIDA seront utilisées pour stimuler l'innovation parmi les prestataires de services financiers dans les domaines suivants: i) développer le territoire couvert par les banques commerciales et les IFNB, moyennant, le cas échéant, l'extension des réseaux d'agences; ii) assouplir les conditions d'accès aux services financiers des petits exploitants et des paysans sans terre moyennant le renforcement du réseau de caisses mutuelles de crédit; et iii) et diversifier la panoplie de dispositifs et de produits financiers destinés aux pauvres que les IFP proposent au groupe cible (hypothèques constituées sur des biens mobiliers et crédit-bail pour les machines et le matériel agricoles).

38. Le présent projet permet de dégager des synergies et favorise la complémentarité avec les initiatives d'un certain nombre de donateurs, tout en évitant les chevauchements et les doublons. La composante relative au développement de la filière agricole exploite l'expérience et les informations accumulées dans le cadre du projet AgVANTAGE financé par l'USAID pour alimenter une analyse approfondie des filières des différents produits agricoles concernés. Le projet exploitera l'expérience du CERMA, un organisme financé par l'IDA, pour les aspects suivants: renforcement des rapports institutionnels avec les pouvoirs publics, développement de relations de confiance entre les partenaires, procédures de sélection des sociétés qui bénéficieront d'une aide, et incitation au partage des coûts entre le projet et les bénéficiaires. Le projet prolonge également le soutien antérieur du FIDA pour compléter chaque fois que possible les structures institutionnelles existantes (enregistrement foncier et caisses de crédit mutuel).

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

39. Un accord de financement entre la Géorgie et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel l'assistance financière proposée sera accordée au gouvernement bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement négocié est joint en annexe.

40. La Géorgie est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

41. Je certifie que l'assistance financière proposée est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

42. Je recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'assistance financière en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la Géorgie un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à six millions et cinquante mille droits de tirage spéciaux (6 050 000 DTS) venant à échéance le 15 février 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds accordera à la Géorgie un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (550 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

ANNEXE

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT NÉGOCIÉ

(Négociations conclues le 1^{er} avril 2005)

1. **Compte de projet.** Aussitôt que possible après la date de l'accord de financement, mais en aucun cas plus tard que la date d'entrée en vigueur, le CCP ouvrira et tiendra dans une banque proposée par le Gouvernement et agréé par le FIDA, un compte libellé en monnaie locale où seront déposés les fonds provenant du prêt et du don destinés aux opérations du projet (le compte de projet). Le compte de projet sera financé et reconstitué, en tant que de besoin et sur demande, sur les ressources du compte spécial, conformément aux dispositions du plan de travail et budget annuel (PTBA). Le directeur du CCP sera pleinement habilité à utiliser le compte de projet.
2. **Fonds de contrepartie.** Le Gouvernement mettra à la disposition du CCP des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres, d'un montant global équivalant à 2 450 000 USD, conformément aux dispositions du PTBA et aux procédures nationales d'usage en matière d'aide au développement. À cet effet, le Gouvernement déposera une première tranche de fonds de contrepartie équivalant à 50 000 USD sur le compte de projet pour couvrir les six premiers mois d'exécution du projet et reconstituera ensuite chaque année et par anticipation le compte de projet en y déposant les fonds de contrepartie prévus au PTBA pour l'année pertinente.
3. **Disponibilité des ressources du projet.** Aux fins de l'exécution du projet, le Gouvernement mettra à la disposition des parties au projet les fonds provenant du financement conformément au PTBA, aux accords de prêts subsidiaires conclus avec les IFP et aux procédures nationales d'usage en matière d'aide au développement. Les fonds disponibles et autres ressources prévues au PTBA seront acheminés conformément à l'accord de financement et aux accords de prêts subsidiaires conclus avec les IFP, aux fins de l'exécution du projet.
4. **Rapport d'activité.** Le Gouvernement présentera au FIDA des rapports d'activité trimestriels sur l'avancement du projet, comme le prévoient les conditions générales du Fonds applicables au financement du développement agricole (ci-après dénommées les conditions générales), dans un délai de 45 jours après la fin de chaque trimestre calendaire et ce pendant toute la période d'exécution du projet.
5. **Directives relatives aux opérations de crédit agricole.** Le Gouvernement exécutera la composante services financiers ruraux conformément aux directives relatives aux opérations de crédit agricole, et aux directives environnementales de l'IDA pour les opérations de crédit rural arrêtées d'un commun accord avec le FIDA. Le Gouvernement ne modifiera pas ces directives sans l'autorisation écrite préalable du FIDA. Le Gouvernement: a) demandera à tous les IFP de fournir des prêts subsidiaires conformément aux directives concernant les opérations de crédit rural; et b) autorisera les IFP à fixer des conditions de prêt fondées sur les meilleures pratiques commerciales.
6. **Critères d'admissibilité des IFP.** Le Gouvernement exécutera la composante services financiers ruraux par l'intermédiaire de IFP sélectionnées pour participer au projet conformément aux directives relatives aux opérations de crédit rural. Ces directives définissent la participation des IFP à la composante services financiers ruraux. Les IFP sont chargées d'identifier des emprunteurs subsidiaires et de respecter les critères d'admissibilité visant les bénéficiaires de prêts subsidiaires énoncés dans les accords de prêts subsidiaires conclus avec les IFP et dans les directives susmentionnées. Les IFP supporteront intégralement le risque de crédit afférent à tous les prêts subsidiaires financés dans le cadre du projet.

ANNEXE

- a) aux fins d'exécution de la composante services financiers ruraux, le Gouvernement:
 - i) sélectionnera les banques commerciales participantes, conformément aux critères d'admissibilité énoncés dans les directives relatives aux opérations de crédit rural;
 - ii) rétrocèdera le montant du crédit affecté à la catégorie prêts subsidiaires, aux banques commerciales participantes, dans le cadre d'accords de prêts subsidiaires qui seront conclus entre le Gouvernement et chaque banque commerciale participante, selon des conditions et modalités agréés par le FIDA.
- b) Aux fins d'exécution de la composante services financiers ruraux, le Gouvernement rétrocèdera le montant du crédit affecté à la catégorie prêts subsidiaires, aux IFNB dans le cadre d'accords de prêts subsidiaires qui seront conclus entre le Gouvernement et chaque IFNB, selon des conditions et modalités agréées par le FIDA.

7. **Accord subsidiaire avec les IFP.** Le Gouvernement et chaque IFP agréé concluront un accord ("l'accord de prêt subsidiaire avec l'IFP"), donnant satisfaction au FIDA et prévoyant notamment:

- a) que le Gouvernement mettra à la disposition de l'IFP, par l'intermédiaire de l'unité chargée de l'exécution du projet, les fonds à rétrocéder à des conditions et modalités acceptables pour le FIDA et conformes à l'accord de crédit au développement de l'IDA;
- b) que l'IFP s'engage à réaliser les objectifs et les buts du projet et, à cet effet, qu'il entreprenne les activités prévues dans la composante services financiers ruraux conformément aux dispositions de l'accord de financement.

8. **Accords de prêts subsidiaires.** L'IFP offrira des prêts subsidiaires aux bénéficiaires autorisés conformément aux dispositions de l'accord de financement et aux directives concernant les opérations de crédit rural, et tout accord de prêt subsidiaire conclu entre l'IFP et un bénéficiaire autorisé dans le cadre du projet sera approuvé par le FIDA avant sa signature. Les conditions et modalités applicables aux accords de prêts subsidiaires devront être acceptables pour le FIDA et conformes à l'accord de crédit au développement de l'IDA.

9. **Fonds renouvelables.** Le Gouvernement établira et tiendra un fonds renouvelable sur lequel seront déposés tous les remboursements de principal au titre des crédits accordés aux IFP. Le Gouvernement veillera à ce que ce fonds renouvelable soit utilisé pour assurer la continuité de l'offre de crédit dans la zone du projet, conformément aux dispositions de l'accord de financement, du moins jusqu'à ce que les frais de service de tous les prêts ait été intégralement réglés.

10. **Suspension.** Outre les faits spécifiés dans les conditions générales comme cause de suspension par le FIDA du droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de prêt, le FIDA peut suspendre le prêt, en tout ou en partie, après notification au Gouvernement, si l'un des faits ci-après se produit:

- a) un accord de prêt subsidiaire avec une IFP où les directives concernant les opérations de crédit rural n'ont pas été respectées ou ont fait l'objet d'une dérogation, d'une suspension, d'une abrogation, d'un amendement ou de tout autre modification sans l'agrément préalable du FIDA, et le FIDA estime que cette dérogation, suspension, abrogation, amendement ou autre modification a eu ou est susceptible d'avoir un effet préjudiciable sensible sur une partie quelconque du projet.

ANNEXE

- b) Le droit du Gouvernement de procéder à des retraits sur le crédit de l'IDA a été suspendu, annulé ou résilié, en tout ou en partie, ou ce crédit est devenu exigible et remboursable avant l'échéance convvenue.
- c) Le FIDA estime que les principaux bénéfices du projet ne sont pas recueillis dans une mesure suffisante par le groupe cible ou qu'ils échoient à des personnes extérieures à ce groupe, au détriment de ses membres.
- d) En consultation avec le Gouvernement, l'abrogation, l'invalidation, la suspension, l'amendement ou tout autre modification apportée à une loi nationale peut être préjudiciable à l'une quelconque des conditions et modalités de l'accord de financement.
- e) Les marchés n'ont pas été passés en conformité avec les dispositions de l'accord de financement.

11. Recrutement du personnel du projet. Le Gouvernement veillera à ce que, à compétence égale, la préférence soit accordée aux candidatures féminines pour pourvoir les postes de l'unité chargée de l'exécution du projet.

12. Pratiques phytosanitaires. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, conformément aux conditions générales, les participants au projet maintiendront des pratiques phytosanitaires appropriées dans le cadre du projet et, à cette fin, le Gouvernement veillera à ce que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun produit qui soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et ses avenants, ou visés au tableau 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Classification 1996-1997 de l'Organisation mondiale de la Santé, et ses avenants. Tous les produits phytosanitaires devront être approuvés par les autorités compétentes de l'État avant leur utilisation.

13. Exonération d'impôts. Le Gouvernement exonérera d'impôts l'importation, l'achat et la fourniture de tout biens, travaux de génie civil et services financés par le prêt au projet. La valeur des exonérations ainsi accordée sera imputée à la contribution de contrepartie que le Gouvernement s'engage à fournir au projet.

14. Suivi. Le Gouvernement:

- a) appliquera des politiques et procédures appropriées pour assurer en permanence le suivi et l'évaluation, conformément à des indicateurs donnant satisfaction au FIDA de l'exécution du projet et de la réalisation de ses objectifs;
- b) établira, selon un cahier des charges donnant satisfaction au FIDA et fournira à celui-ci, au plus tard deux ans après la date d'entrée en vigueur, un rapport consignant les résultats des activités de suivi et d'évaluation menées, les progrès accomplis dans l'exécution du projet au cours de la période précédant la date du rapport considéré, et exposant les mesures recommandées pour assurer la bonne fin du projet et la réalisation de ses objectifs au cours de la période suivant cette date; et
- c) examinera avec le FIDA, au plus tard deux ans et demi après la date d'entrée en vigueur ou à toute date ultérieure que le FIDA fixera, le rapport mentionné dans le présent paragraphe, et prendra ensuite toute mesure nécessaire pour assurer la bonne fin du projet et la réalisation de ses objectifs, compte tenu des conclusions et recommandations formulées dans les rapports, et des vues du FIDA sur la question.

ANNEXE

15. **Égalité entre les sexes.** Pendant toute la durée d'exécution du projet, le Gouvernement: a) encouragera la participation active des femmes au développement économique et social; b) permettra aux femmes d'avoir plus largement accès aux biens essentiels tels que capitaux, terres, connaissances et techniques, et de les maîtriser; c) incitera les femmes à jouer un rôle actif dans toutes les activités du projet; et d) sensibilisera le personnel du projet aux questions relatives à l'égalité entre les sexes.

16. **Effectifs.** Le Gouvernement veillera à ce que, à tous les niveaux, le personnel du projet soit recruté et conservé sur la base de contrats de travail satisfaisants.

17. **Véhicules.** Tous les véhicules acquis dans le cadre du projet seront utilisés exclusivement pour les activités du projet.

18. **Protection de l'environnement.** Les IFP veilleront à ce que les activités financées par les prêts subsidiaires respectent la législation nationale en vigueur.

19. **Fonds renouvelables des mutuelles de crédit.** Le Gouvernement veillera à ce que les fonds renouvelables des mutuelles de crédit existantes soient maintenus et continuera à financer les mutuelles de crédit établies.

20. **Conditions préalables au décaissement.** Les conditions préalables au décaissement sont les suivantes: aucun retrait de fonds ne sera effectué au titre des dépenses afférentes aux catégories des prêts subsidiaires concernant les banques commerciales partenaires et les IFNB: a) tant qu'un accord de prêt subsidiaire avec une IFP n'aura pas été agréé par le FIDA à l'état de projet; qu'un exemplaire de cet accord de prêt subsidiaire avec une IFP, signé par le Ministère des finances et l'IFP intéressée, établi substantiellement dans la forme approuvée, et certifié conforme par un fonctionnaire compétent et autorisé du Ministère des finances, n'aura pas été remis au FIDA; que la signature et l'exécution dudit accord par le Ministère des finances et l'IFP intéressée n'auront pas été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances professionnelles, administratives et gouvernementales compétentes; et que toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord n'auront pas été remplies; et b) tant que les directives concernant les opérations de crédit rural n'auront pas été établies et approuvées par le FIDA.

21. **Conditions d'entrée en vigueur.** Les conditions ci-après sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement:

- a) toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de crédit au développement de l'IDA ont été remplies;
- b) le comité de pilotage du projet a été dûment créé;
- c) l'unité chargée de l'exécution du projet a été dûment créée conformément aux procédures gouvernementales pertinentes;
- d) le directeur du CCP a été dûment nommé par le Gouvernement;
- e) un compte spécial, un compte de don et un compte de projet ont été ouverts par le Gouvernement;
- f) le Gouvernement a déposé sur le compte de projet la première tranche des fonds de contrepartie équivalant à 50 000 USD;

ANNEXE

- g) l'accord de financement a été dûment signé et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et
- h) un avis juridique, émis par le Ministère de la justice ou tout autre conseiller juridique agréé par le FIDA, et jugé acceptable par celui-ci tant en la forme que sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

COUNTRY DATA
GEORGIA

Land area (km² thousand) 2002 1/	69	GNI per capita (USD) 2002 1/	650
Total population (million) 2002 1/	5.18	GDP per capita growth (annual %) 2002 1/	6.6
Population density (people per km²) 2002 1/	75	Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/	5.6
Local currency	Lari (GEL)	Exchange rate: USD 1 =	GEL
 Social Indicators		 Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	-0.5	GDP (USD million) 2002 1/	3 396
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	8	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-1992	-6.2
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	10	1992-2002	2.1
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	24	 Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	73	% agriculture	21
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	23
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	n/a
Total labour force (million) 2002 1/	2.57	% services	56
Female labour force as % of total 2002 1/	47	 Consumption 2002 1/	
 Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	10
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	92 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	81
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	n/a	Gross domestic savings (as % of GDP)	9
 Nutrition		 Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita	n/a	Merchandise exports 2002 1/	326
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	12 a/	Merchandise imports 2002 1/	725
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3/	3 a/	Balance of merchandise trade	-399
 Health		 Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	4 a/	before official transfers 2002 1/	-434
Physicians (per thousand people) 2002 1/	4	after official transfers 2002 1/	-230
Population using improved water sources (%) 2002 3/	79 a/	Foreign direct investment, net 2002 1/	165
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	0.49	 Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 3/	100 a/	Overall budget balance (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	-0.1
 Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	12
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	19 a/	Total external debt (USD million) 2002 1/	1 838
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	528 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	40
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	75	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	11
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	1 941	 Lending interest rate (%) 2002 1/	32
 Land Use		Deposit interest rate (%) 2002 1/	10
Arable land as % of land area 2002 1/	11 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	43 a/		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	44 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2004

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING IN GEORGIA

Project Id	Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
1035	Agricultural Development Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	30 Apr 97	13 Aug 97	31 Dec 05	L - I - 450 - GE	SDR	4 700 000	0.721
1147	Rural Development Programme for Mountainous and Highland Areas	IFAD	UNOPS	HC	13 Sep 00	04 Sep 01	31 Mar 09	L - I - 543 - GE	SDR	6 100 000	0.152

LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Impact/Result Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
Goal Sustained rural income growth and poverty reduction	<ul style="list-style-type: none"> Reduction in % of rural people living on USD 2/day Increase in household asset ownership Reduction in the prevalence of under-height for age children (below 5 years old) 	National Statistical Service Benchmark, mid term and completion assessment Ministry of Health records	Political Stability is maintained Macro-economic environment remains conducive to investment, private sector development, and trade Corruption is contained and its impact on commerce reduced
Purpose/Objective Sustained growth of private commercial agriculture and related agribusiness, with strong participation by small farmers and rural unemployed	<ul style="list-style-type: none"> # of enterprises operating after three years revenue growth of enterprises # of jobs generated by SMEs, disaggregated by gender # of applications received/accepted by PFIs, for loans # farmer groups engaged with private sector businesses Volume and value of incremental farm production 	PFI records Case studies by <i>rayon</i> Benchmark and completion assessment RDP monitoring system	Absence of large external economic shocks No deterioration in external trade routes
Outputs from Components 1. Agricultural Supply Chain Development Agricultural supply chains which add value and provide a competitive advantage for their participants developed. Large numbers of farmer groups and associations lining formally with other supply chain actors and providing channels for small farmers to access the market (Grant)	<ul style="list-style-type: none"> # of detailed supply chain studies completed # of matching grants provided. # of technology transfer trials/demonstrations financed # of farm groups & associations assisted by NGOs # of men and women participating in groups # of farm communities engaged by NGOs # of farm communities engaged with new markets 	AgVANTAGE & CERMA Reports PIU records and reports NGO records and reports ASCDF/FAC records Service provider records and reports PIU records and reports Farmer groups and association records and reports	Complementary support provided by other development programmes
2. Rural Financial Services Viable medium and long-term financing and efficient savings instruments made available to rural commercial entities, including farmers, in a competitive environment. Credit Unions developing to become a viable and sustainable rural finance institutions (Grant)	<ul style="list-style-type: none"> Amount of funds on-lent to PFIs # loans using non real-estate collateral, by gender # and value of loans made to enterprises/farmers, disaggregated by gender repayment records of rural borrowers, by gender Amount & proportion of saving generated through PFIs # and type of financial products # and value (increase) of seasonal loans, by type # of NBFI and CUs operating viably 	PFI records showing loan instruments used PFI transaction audits PIU Records and Reports NBG Records Case Studies	Absence of political interference in operation of the loan facility Demand for medium, long-term loans from small, medium entrepreneurs Continued reforms in financial sector (policy and regulatory framework) NBFI enabled to operate and receive deposits

Narrative Summary	Impact/Result Indicators	Means of Verification	Assumptions/Risks
3. Legal & Institutional Framework Legal and institutional reforms enacted, enabling competitive trade in agricultural products and more efficient application of loan collateral The land registry operating with extended outreach and providing registration for small holders land titles and secondary transaction thus enabling the use of land as collateral (Grant)	<ul style="list-style-type: none"> Internationally acceptable seed, sanitary and phytosanitary, and food safety laws enacted MAF capacity building and investment plans for institutional reform completed Program of ad hoc testing and certification of agricultural products operational NAPR established, functional and self-financing <ul style="list-style-type: none"> % of bank loans for which land is used as collateral 	PIU Reports and Records Parliamentary Records MAF Records NAPR activity records Bank records	Parliament supportive of reforms Effective implementation of regulations and standards.
4. Project Management Project effectively and efficiently managed	<ul style="list-style-type: none"> Disbursement percentage against appraisal targets M&E/MIS set up and used for decision-making Project physical progress against appraisal targets Timely progress and financial reports are submitted Acceptable audits, procurement & financial reports Leadership of PIU acknowledged. 	Periodic PIU Reports AWP&B Supervision missions IFAD follow-up missions	

Inputs (USD '000)	Financing USD	Timing	
Civil works	150	IFAD loan	9.20 million
Equipment, Materials & Services	1 077	IFAD Grant	0.80 million
Credit	21 500	World Bank Credit	10.00 million
Competitive Grants	2 200	Japanese PHRD Grant	4.50 million
Technical Assistance	3 000	PFIs	2.95 million
Studies, w/shops & training	1 576	Beneficiaries	4.76 million
Community Investments	3 000	Government	2.52 million
Vehicles	374		
Recurrent costs	1 093		
Contingencies	763		
Total	34 740	Total	34.74 million

All results/impact measures to be disaggregated by *rayon* and gender

